

FOUCHERANS (39) à 2 Km de DOLE (JURA)

Centre du Village

Samedi 10 et Dimanche 11 mars 2012 de 6H00 à 18H00



FOIRE de l'Escargot

23^{ème} EDITION

INSCRIPTIONS : ASSOCIATION SPORTIVE de FOUCHERANS

2, rue des Grands Prés 39100 FOUCHERANS

Adresse E-mail : foucherans39.foot@neuf.fr



 **Tél/FAX/Rép** : 03 84 79 23 29 (Siège Social AS Foucherans) Prière de laisser vos coordonnées sur le répondeur en cas d'absence

Coût : 40 euros/ l'emplacement pour une journée – 60 euros/l'emplacement pour le samedi et dimanche

ATTENTION !!! : Aucune ENTREE sans INSCRIPTION PREALABLE ne sera TOLEREE afin que le CARNET de POLICE soit en CONFORMITE avec la LEGISLATION

AS FOUCHERANS – LIGUE de FRANCHE-COMTE

FOIRE de l'Escargot : Métiers de la Bouche

Samedi 10 et Dimanche 11 MARS 2012 de 6H00 à 18H00

En EXTERIEUR et au CENTRE du VILLAGE (placement assuré par les organisateurs)

Mme ou M. : Tél :

Demeurant :

Sollicite un emplacement pour vente de le samedi : **Coût : 40 euros**

Sollicite un emplacement pour vente de le dimanche : **Coût : 40 euros**

Sollicite un emplacement pour vente de le samedi et dimanche : **Coût : 60 euros**

Mettre SVP une croix dans la case appropriée

Ci-joint un chèque deeuros libellé à l'ordre de l'AS Foucherans (obligatoire pour l'inscription)

Au reçu de l'inscription, chaque exposant recevra en retour un laisser-passer .

MARCHANDISES VENDUES : (à préciser absolument).....

Pièces à fournir (à joindre obligatoirement avec la fiche d'inscription)

◆ *Professionnels* : photocopie carte professionnelle ou extrait du registre de commerce et des sociétés et **une enveloppe timbrée et libellée à son adresse**

Toute inscription implique le respect du règlement des organisateurs

Ale /...../ 2012

SIGNATURE :

REGLEMENT PUCES organisées par l'AS FOUCHERANS

ART 1 : Lors de l'inscription chaque demandeur d'emplacement à la Foire de l'Escargot doit fournir **obligatoirement** les documents administratifs suivants :

- ♦ *Professionnels* : photocopie **carte professionnelle ou extrait du registre de commerce et des sociétés** (plus une enveloppe timbrée libellée à son adresse)
- ♦ *Particuliers* : photocopie **pièce d'identité et déclaration sur l'honneur** (ci-dessous) plus une enveloppe timbrée et libellée à son adresse .

ART 2 : Le règlement de l'emplacement doit **être joint** à l'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'AS FOUCHERANS .)

ART 3 : Les exposants s'engagent à respecter les zones de circulation des visiteurs et des véhicules de police ou de secours . A l'issue de la manifestation ils **devront laisser leur place propre** : déchets, papier, bouteilles vides ...seront placés dans les sacs poubelle fournis par les organisateurs . **Aucun matériel usagé ne devra rester sur place .**

ART 4 : Tout exposant qui enfreint l'article 3 ne pourra pas participer au prochain marché aux puces organisé par l'AS FOUCHERANS .

ART 5 : La foire de l'Escargot se déroule de 6H00 à 18H00, **aucune entrée ne sera acceptée après 8H00** et les départs ne seront autorisés qu'après 17H00 sauf autorisation des organisateurs .

ART 6 : Toute vente d'articles neufs ou copiés est rigoureusement interdite . Les exposants non professionnels doivent posséder la liste des objets mis en vente et ne vendre que des objets personnels usagés, la revente d'objets acquis dans ce but est illégale .

ART 7 : Par **sa demande d'inscription et sa présence** sur l'emplacement, l'exposant reconnaît **avoir eu connaissance du présent règlement .**

Ces nouvelles dispositions nous sont imposées par l'administration sauf peine d'annulation de nos manifestations

PROCHAINES PUCES : le 14 juillet 2012

.....
COMMUNE de FOUCHERANS

Date : 10 et 11 mars 2012

AS FOUCHERANS

ATTESTATION OBLIGATOIRE (à compléter par les exposants particuliers)

NOM – PRENOM :

DEMEURANT :

Code Postal : Localité :

PIECE D'IDENTITE : Nature : N° :

Autorité et date de délivrance :

Atteste sur l'honneur :

1. que les marchandises proposées à la vente **n'ont pas été achetées** dans le but d'être revendues .
2. que je n'ai pas participé à **2 (deux)** autres manifestations de même nature **cette année**

A le/...../ 2012

Merci de votre coopération et à bientôt (cette attestation est imposée par la législation)

PROCHAINES PUCES : le 14 juillet 2012

ABo le 05/02/2012

